

Document de référence :

# Au cœur des femmes : Réalités partagées

Paroles de femmes handicapées du Burundi

Association Burundaise pour la Promotion des Droits des Femmes Handicapées – Urumuri Avec le soutien de Making It Work









### Au cœur des femmes : Réalités partagées

#### Paroles de femmes handicapées du Burundi

L'Association pour la Promotion des Droits des Femmes Handicapées du Burundi - Urumuri (ABPDFH) est une organisation de femmes et filles handicapées du Burundi, engagée dans la promotion des droits des femmes et filles handicapées dans tous les aspects de la vie. Nous œuvrons pour les aider à participer dans toutes les activités communautaires du pays pour leur épanouissement, pour leur offrir des compétences et renforcer leur autonomie, et proposons une écoute et un accompagnement psychosocial aux survivantes de violences.

En mars 2024, l'ABPDFH - Urumuri, est allée à la rencontre de 86 femmes handicapées. Femmes de tous âges, de tous handicaps, engagées dans des associations et des groupes d'entraide pour certaines, elles nous ont parlé de leur vie, de leurs difficultés, de leur fierté et de leurs rêves.

Elles nous ont partagé leurs réalités, pour nous faire entrevoir ce que serait une société plus inclusive, où elles auraient toute leur place.

Ce travail a été réalisé avec le soutien du projet Making It Work Genre et Handicap de Humanité & Inclusion.

Nous remercions chaleureusement les 86 femmes qui nous ont fait confiance.

Nous remercions également les associations Les Vaillantes, ADFSB (Association pour l'Auto-Développement des Femmes sourdes du Burundi), APECOS (Association de Prise En Charge des Orphelins du Sida), AFA (Association des Femmes Albinos), RCPHB (Réseau des Centres pour Personnes Handicapées du Burundi), FAPHB (Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Burundi) et ARSAB (Association pour la réintégration sociale des aveugles au Burundi), qui ont permis ces rencontres.

#### Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

Adelaide NYIGINA, Coordinatrice Nationale,

Téléphone: +25779050974 Email: adenyigina@gmail.com

Photos: crédit Danch20

Note: les photos ont été prises lors d'un atelier de l'ABPDFH ultérieur aux entretiens. Les femmes sur les photos ne sont pas celles qui ont été interviewées pour ce rapport. Également, les prénoms ont tous été changés.





### **Sommaire**

Recommandations	3
Les engagements de l'ABPDFH-Urumuri :	
Ces femmes qui nous ont parlé	
Fières et confiantes dans leurs capacités à agir	13
Exclues des services de santé, d'éducation et de justice	15
Le difficile accès aux soins de santé	15
A l'école et au travail : un combat ?	16
Une justice hors d'atteinte ?	20
Trop de violences	23
Enfants de femmes handicapées : la discrimination en héritage	25







### Recommandations

#### Aux femmes handicapées :

- Adhérez dans des associations de femmes handicapées ;
- Portez à la police et à la justice les violations des droits ou les violences vécues chaque fois que la situation se présente, et faites recours à des organisations habilitées pour vous faire aider (ex. Association des femmes juristes du Burundi);
- Faites recours à l'administration à la base chaque fois que des comportements discriminatoires ou de stigmatisation s'observent dans la communauté environnante ;
- Croyez en vous et en vos capacités.

## Aux associations de défense des droits de l'Homme et aux associations féminines :

- Soutenez le plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des partenaires pour l'inclusion des femmes handicapées dans les lois, politiques et programmes de développement et leur participation effective à toutes les initiatives en faveur des droits;
- Assurez-vous que les femmes handicapées victimes des violences reçoivent une assistance et une prise en charge holistique appropriée et accessible.

#### Aux acteurs judiciaires:

- Facilitez l'accès à la justice pour les femmes handicapées, en tant que plaignantes et que témoins, et appliquez les aménagements procéduraux nécessaires;
- Faites preuve d'impartialité dans le traitement des dossiers des femmes handicapées;
- Formez les personnels de tous les secteurs judiciaires pour une justice accessible à toutes les femmes handicapées.

#### A la police :

- Assurez la sécurité des femmes et filles handicapées chaque fois que de besoin, notamment en appréhendant les auteurs présumés de violences faites aux femmes et filles handicapées;
- Prévoyez des aménagements raisonnables pour permettre l'accès des femmes handicapées aux services de police, et notamment l'interprétariat en langues des signes pour comprendre les problèmes des femmes avec un handicap auditif.

#### Aux acteurs et actrices de la santé :

• Coopérez avec les associations de femmes handicapées pour un meilleur accès à des services de santé accessibles et adaptés aux besoins des femmes et filles handicapées; en combattant





les barrières physiques, comportementales et de communication mises en lumière par les femmes handicapées dans ce rapport ;

- Mettez en place des formations des personnels et intégrez des femmes handicapées dans les comités des usagers pour que les lieux de soins, en particulier les soins maternels et de gynécologie, ne soient pas des lieux de violences subies;
- Veillez à ce que les programmes et les services visant à protéger, prévenir et signaler les violences sexuelles et basées sur le genre soient accessibles aux femmes et aux filles handicapées.

#### Aux acteurs et actrices de l'éducation :

- Faites la promotion d'une éducation accessible, équitable, de qualité et réellement inclusive, avec des dispositions qui interdisent explicitement la discrimination dans l'accès à l'éducation sur la base du handicap et du genre, et mettez en œuvre les aménagements raisonnables nécessaires;
- Faites la promotion de mesures positives pour favoriser l'accès à l'éducation et mettre fin à l'abandon scolaire pour les filles handicapées;
- Luttez visiblement contre la stigmatisation des filles handicapées dans le milieu scolaire, en impliquant les personnels enseignants, les élèves et les familles, avec l'aide des associations ;
- Mettez en place des programmes de formation professionnelle ciblés, accessibles et adaptés aux besoins du marché du travail pour les femmes et filles handicapées.

#### Aux décideurs et à l'administration :

- Soutenez l'inclusion des femmes handicapées dans les programmes de micro finance et de coopératives afin de leur faciliter l'accès aux possibilités d'emploi indépendant ;
- Combattez toutes les formes de discrimination basées sur le genre et le handicap en famille et dans la communauté;
- Accélérez l'application des instruments internationaux, régionaux et nationaux que le Gouvernement a ratifiés, adoptés ou promulgués, notamment le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes Handicapées;
- Prévoyez une application inclusive des femmes handicapées du récent Plan stratégique national de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre 2024-2028.





## Les engagements de l'ABPDFH-Urumuri :

- Initier la création d'un réseau des associations de femmes et filles handicapées pour combiner les efforts et travailler en synergie afin de s'assurer de changements durables pour les femmes et filles handicapées et de répondre aux défis mis en lumière dans ce rapport ;
- Continuer à renforcer, partout où c'est possible et avec tous les soutiens disponibles, les connaissances des femmes et filles handicapées sur leurs droits humains et les instruments internationaux, régionaux et nationaux qui garantissent leurs droits;
- Renforcer les capacités des prestataires de services sur l'approche inclusive des femmes handicapées pour améliorer leur accès aux services ;
- Plaider auprès des décideurs et partenaires pour l'autonomisation des femmes et filles handicapées et la promotion de tous leurs droits, sur la base de l'égalité avec les autres ;
- Proposer notre appui aux décideurs, actrices et acteurs des différents secteurs pour travailler ensemble à des mesures concrètes pour une participation pleine et entière des femmes et filles handicapées dans la communauté et la société burundaise;
- Porter les voix et les perspectives des femmes et filles handicapées dans toute la société burundaise afin de lutter à tous les niveaux contre les discriminations dont les femmes et filles handicapées et leurs enfants sont victimes.





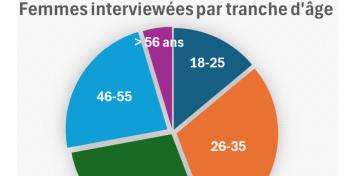


## Ces femmes qui nous ont parlé

Pour rencontrer et entretenir avec ces femmes handicapées, les femmes de l'ABPDFH se sont déplacées jusque dans leurs associations respectives, notamment pour les femmes handicapées visuelles et les femmes avec handicap psychosocial. D'autres ont été rencontrées sur leurs lieux de travail, et celles qui pouvaient se déplacer sont venues aux endroits prévus et communiqués par l'ABPDFH. Pour les femmes avec un handicap auditif, l'entretien se faisait par l'intermédiaire d'interprètes en langue des signes qui ont facilité notre communication.

Nous n'avons pas cherché à réaliser un échantillonnage représentatif, ce qui aurait été impossible du fait du manque de données statistiques fiables sur les femmes et filles handicapées; aussi l'association a plutôt privilégié de tenir en compte la plus grande diversité de femmes et filles handicapées, leurs catégories d'âge, leur niveau de vie, leur commune, zone ou quartier d'origine, leur niveau d'instruction, sans oublier les types de handicap des femmes intéressées.

#### Des femmes dans toute leur diversité



Nous avons entendu et échangé avec 86 femmes de plus de 18 ans avec une bonne diversité des groupes d'âge, malgré une légère sous-représentation des femmes les plus âgées.

Les types de handicaps des femmes interviewées sont le handicap moteur, le handicap auditif, le handicap visuel, le handicap psychosocial, l'albinisme, la petite taille et le bégaiement ; avec une prédominance du handicap moteur. A l'exception de femmes avec un handicap intellectuel, tous les types de handicap sont représentés.

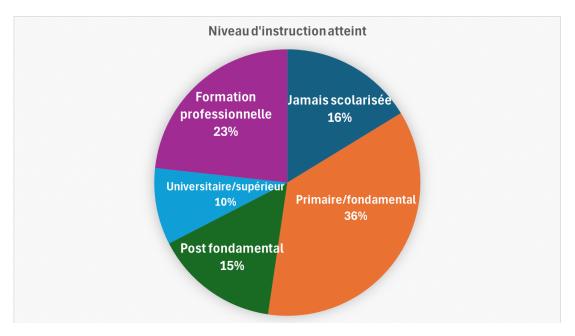
36-45

Type de handicap déclaré	Nombre femmes	de
Auditif	5	
Bégaiement	1	
Albinisme	2	
Petite taille	2	
Moteur	54	
Psychosocial	15	
Visuel	5	
Multiple (moteur et un autre handicap)	2	





Les femmes interviewées ont quasiment toutes été scolarisées, avec des niveaux assez divers, comme illustré dans le graphique ci-contre. Moins de 2 femmes sur 10 n'a jamais fréquenté l'école, la plus grande proportion a atteint la fin du niveau fondamental. 23% des femmes entendues ont suivi une formation professionnelle, et 10% ont été jusqu'au niveau supérieur.



Douce\*: «L'accessibilité physique au secondaire et à l'université était pénible pour moi mais, je me battais fort pour pouvoir arriver à mon objectif ».

## Des femmes et des mères : situation familiale des femmes interviewées

7 femmes interviewées sur 10 vivent sans conjoint, qu'elles soient séparées, divorcées, veuves ou célibataires. Cela constitue un pourcentage élevé : en 2008 lors du recensement de la population générale du Burundi, 48% des femmes s'était déclarées célibataires, séparés, veuves ou divorcées.

Les autres femmes sont pour la plupart mariées, et un faible pourcentage s'est déclaré en union libre.

Parmi toutes les femmes entendues, plus de deux tiers ont des enfants, soit 58 femmes sur 86. Parmi elles, 25 sont célibataires ou veuves, donc sans aucun soutien parental; toutefois beaucoup ont reporté avoir seules la charge de leurs enfants, quel que soit leur statut marital.

Aux difficultés dues aux faibles moyens financiers pour élever leurs enfants, amplifiées par le manque de solidarité familiale ou communautaire, s'ajoutent celles liées à l'état civil pour les enfants non reconnus par leur père.

<sup>\*</sup>Les prénoms ont été changés







Ella: « Le père de mon deuxième enfant, je le rencontre souvent mais il ne me donne aucun argent pour aider l'enfant. C'est vraiment très difficile pour une femme surtout handicapée d'élever seule un enfant. Je veux que son père l'aide à grandir, parce que s'il arrivait que je meure, notre enfant ne pourrait survivre seul. »

#### Des femmes actives dans toutes les sphères de la vie

#### Participation à la famille, à la vie de la communauté

Nous avons voulu comprendre si les femmes interviewées se sentaient associées, ou au contraire exclues, de la vie en famille et de la vie en communauté. Une série de questions ont guidé ces discussions pour les activités auxquelles les femmes handicapées participent, celles dont elles se sentent exclues, et aussi savoir si elles peuvent prendre des responsabilités au niveau de leur quartier, village, ou dans une association.

70% (60 femmes sur 86) des femmes rencontrées affirment être bien associées à la vie de famille ou dans la communauté, dans les différentes activités à réaliser

Joselyne, femme avec handicap moteur: « Je participe à des activités ménagères (lessive, cuisiner, propreté) et dans les groupes de prière. Ces activités me plaisent beaucoup plus parce que je me sens utile dans ma famille et dans la communauté. »





Plus de la moitié (46 sur 86) des femmes et filles handicapées ont dit être en contact avec les femmes de leur entourage et de leur communauté. Les lieux de rencontre sont souvent des groupes de femmes, les coopératives ou groupement de femmes pour l'épargne et crédit, les associations des femmes handicapées, les églises et les groupes de prières.

Les femmes ont évoqué le lien entre ces interactions et la création de liens d'amitié, l'importance de faire partie d'un même groupe, d'avoir un intérêt commun, de faire une activité génératrice de revenus ou autre activité ensemble, d'avoir une collaboration professionnelle.

Celles qui ne sont pas ou qui ont très peu de contacts avec les autres femmes ont évoqué des obstacles comme la stigmatisation, le mépris, la négligence ou de la maltraitance par l'entourage; la peur de ne pas être bien accueillies et également les faibles moyens financiers pour cotiser dans les groupements.

L'implication dans les groupements et associations communautaires varie en fonction du type de handicap; Honorine, femme sourde, nous a déclaré être exclue dans des activités communautaires suite au problème de communication; elle ne participe pas dans les fêtes au niveau de la communauté.

Tricia, femme vivant avec albinisme: « je suis capable de faire toutes les activités mais comme ma peau ne supporte pas le soleil, car il est nuisible pour ma santé, on ne m'associe pas dans des activités en coopérative. »

La question de la prise de responsabilité est contrastée : un quart des femmes, soit 22 sur 86, ont dit être capables d'assumer des responsabilités au niveau de leur quartier, ou d'un groupement ou association.

Les freins à la prise de responsabilité sont : les difficultés à se déplacer ou communiquer en lien avec leur handicap, le manque de considération de la communauté à leur égard, la peur de ne pas être respectées, et l'illettrisme.

Belange: « En ce qui concerne les voisins et les membres de ma communauté, je peux dire que je ressens un mélange de soutien et de méfiance. Certains voisins et membres de la communauté sont chaleureux, attentionnés et prêts à offrir leur aide lorsque nécessaire. Ils reconnaissent mes efforts pour contribuer à la communauté malgré mon handicap, ce qui crée un sentiment de soutien et de solidarité. »





#### Activité économique et accès au travail

60 des 86 femmes entendues, soit 70%, affirment avoir une activité économique. Seules 15 d'entre elles disent être autonomes.

Les activités génératrices de revenus (AGR) représentant la grande majorité de la source de revenus pour les femmes entendues : 51 réalisent des AGR contre 9 qui ont un emploi salarié. Les revenus sont généralement insuffisants pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins et répondre aux besoins de la famille. Pour la grande majorité, les revenus sont minimes et de nombreuses barrières se posant pour l'exercice de leur activité.

Parmi les causes exposées par les femmes interviewées se trouvent :

- ♦ le capital disponible pour financer l'activité trop réduit,
- ♦ les difficultés pour se déplacer et déplacer leurs produits, notamment en lien avec l'interdiction de circulation des vélos, motos et des Bajaj,
- ♦ la baisse des bénéfices liée à l'augmentation des couts de transport générée par l'interdiction des vélos et motos,
- les taxes sur les activités des femmes handicapée qui s'ajoutent aux couts additionnels liés aux charges de transport et de manutention et dont elles pourraient être exonérées,
- le manque d'endroits stratégiques pour exercer leur activité de vente de façon sûre, notamment en ville, où elles sont parfois persécutées par la police et voient leurs marchandises confisquées.

Certaines ont partagé qu'avec les activités de petit commerce et de couture exercées, elles parviennent à vivre du jour au jour mais ne peuvent pas faire des économies ; et ainsi pallier à des dépenses exceptionnelles.







Également une pratique récurrente mentionnée est l'emploi des femmes ou filles handicapées sans contrat de travail, avec pour conséquence notamment de les priver d'accès à la sécurité sociale. Certaines femmes handicapées ont également pointé que leur traitement salarial est inférieur pour un même travail et à diplôme égal.

Enfin, certaines femmes interviewées, surtout celles mariées ou en union libre affirment avoir pas ou peu de contrôle sur l'utilisation des fonds provenant de leurs activités.

Thalia, femme handicapée physique : « Dans certains cas les maris ont tendance à assurer à eux seuls la gestion de l'argent issu des récoltes. »

Honorine, mère célibataire qui a un handicap auditif: « Si je trouve de l'argent, des fois je décide moi-même de son utilisation, mais la plupart des fois c'est ma mère qui décide à ma place. »

Audrine, femme handicapée physique : « **Des fois les hommes valides qui** se marient avec des femmes handicapées s'imposent en famille pour gérer les fonds. Et les femmes handicapées produisent sans prendre de décisions sur les dividendes de ces productions. »





### Projecteur sur les barrières à l'inclusion

Les barrières sont les aspects de la société qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la société et d'être inclues dans la société, de manière intentionnelle ou non.

- Barrières comportementales: l'incapacité des personnes non handicapées à voir au-delà d'une déficience, discrimination, peur, intimidation, mépris, avoir peu d'ambition pour un enfant handicapé, considérer les personnes handicapées comme incapables, associer le handicap à une malédiction ou à une faute des parents, etc.
- Barrières physiques: bâtiments et transports non accessibles (escaliers, terrain en sable), absence de matériel médical adapté (lits gynécologiques accessibles), signalétique non accessible pour les personnes handicapées visuelles dans les services essentiels, manque de matériel scolaire adapté à l'apprentissage en braille, etc.
- Barrières à la communication et à l'accès à l'information : absence d'interprète en langues des signes au sein des services essentiels, campagnes de sensibilisation radio non accessibles aux personnes sourdes, manque de brochures d'information ou de formulaires administratifs en braille, etc.
- Barrières institutionnelles : les lois, les politiques, les stratégies ou les pratiques directement ou indirectement discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.
- Barrières intériorisées: intériorisation des stéréotypes à l'encontre des femmes handicapées, d'où peuvent découler un sentiment de honte ou complexe vis-à-vis de son handicap, se croire inférieure ou incapable, restreindre ses propres ambitions.





# Fières et confiantes dans leurs capacités à agir

Une grande proportion de femmes interviewées, soit 60 sur les 86, soit 70% disent avoir confiance en leurs compétences et leurs capacités, et participent dans la communauté. La confiance en elles et la fierté des femmes handicapées rencontrées sont exprimées de manière frappante dans de nombreux témoignages.

Mireille : « malgré mon handicap, j'ai confiance en mes capacités, je suis capable de travailler car j'ai de la force ; l'exemple typique : c'est moi qui prends en charge mes enfants ».

Par exemple, Honorine souligne qu'elle accomplit avec succès ce qu'on lui demande. Lyse met en avant sa capacité à terminer ses études malgré les défis familiaux, tandis que Emmy se réjouit de son activité professionnelle, qui lui permet de subvenir à ses besoins. Yvonne exprime sa fierté de prendre en charge sa famille, démontrant ainsi ses compétences en matière de survie au quotidien. De même, Estella refuse de laisser son handicap entraver sa vie, et fait confiance à ses capacités pour soutenir sa famille. Sonia et Esther affirment leur fierté en leur polyvalence, affirmant être capables de réaliser beaucoup d'activités. Carine, malgré le manque de considération de certains proches, tire sa fierté de sa capacité à gagner sa vie grâce à son métier de couture. Enfin, Mireille souligne sa force et sa capacité à prendre soin de ses enfants malgré son handicap.

Carine: « je suis fière de mes capacités malgré la faible considération par certains membres de famille et l'entourage. Je suis fière parce que, avec mon métier de couture, je parviens à gagner ma vie et celle de mes enfants ».

Les principales sources de fierté et de confiance en leurs capacités sont :

- La capacité à participer à la vie de la famille et de la communauté en lien avec la capacité à entreprendre ;
- La réussite académique ;
- L'autonomie financière et la capacité à subvenir à tout ou partie des besoins de la famille, notamment des enfants ;
- Etre responsable de sa famille.

Pour certaines femmes, surmonter les difficultés liées à leur handicap et réussir malgré un environnement assez hostile est une source de fierté supplémentaire. Ainsi Lyse met en avant qu'alors qu'elle faisait partie d'une fratrie de six, c'est elle qui est parvenue à terminer ses études. Elle se proclame fière car elle contribue financièrement dans la famille.

Ces récits mettent en lumière la détermination, la résilience et la fierté des femmes handicapées face aux défis de la vie quotidienne.





Estella: « je suis fière de ce que je suis car j'ai bien compris que mon handicap ne peut pas constituer une barrière à ma vie; j'use de mes capacités pour travailler afin de faire face aux besoins familiaux ».

Odile: «Il y a des gens qui me critiquent mais la grande majorité me traite de normale car ils ont compris que je suis une personne capable qui peut contribuer à leur vie ».







## Exclues des services de santé, d'éducation et de justice

#### Le difficile accès aux soins de santé

Questionnées sur l'accès aux services de santé, presque trois quarts des femmes ont dit avoir des difficultés pour y accéder.

Parmi les difficultés soulevées figurent : les infrastructures non accessibles, le matériel médical non approprié en particulier pour les femmes ayant un handicap physique, les difficultés de communication pour les femmes et filles avec un handicap auditif, les attitudes de certains prestataires qui stigmatisent les femmes et filles handicapées ; le manque d'argent pour payer les soins de santé.

#### Discrimination et stigmatisation

Les femmes handicapées subissent souvent des comportements discriminatoires et stigmatisants de la part des prestataires de soins. Douce raconte que lorsqu'elle est allée consulter pendant sa grossesse, elle a été jugée et humiliée par le personnel médical, qui considérait sa grossesse comme une honte. Ines décrit comment certaines infirmières expriment de la peur ou de l'incompréhension face à son handicap pendant l'accouchement, ce qui l'a conduit à être négligée.

Le manque de formation et de sensibilisation des prestataires de soins aux besoins spécifiques des personnes handicapées entraîne des soins inadéquats. Santiana a expliqué s'être sentie jugée et non prise en considération par les prestataires de soins, qui ne sont pas suffisamment formés pour comprendre et répondre à ses besoins spécifiques. Douce et Ines ont rapporté que les prestataires de soins négligent souvent leurs besoins spécifiques, refusant de les écouter pleinement ou d'adapter les soins à leurs conditions particulières. Également, les femmes vivant avec albinisme disent que les prestataires de santé sont reluctants à toucher leur peau, ce qui porte atteinte à la qualité des soins.

Santiana: «L'accès aux soins de santé n'est pas facile pour moi en raison de mon handicap physique. Les services de santé sont souvent éloignés, ce qui nécessite des déplacements difficiles. »

#### Infrastructures inadaptées et non accessibilité

Les infrastructures de santé au Burundi ne sont pas adaptées aux besoins des personnes handicapées. Santiana mentionne la difficulté de se déplacer au sein des hôpitaux en raison de l'absence de chaises roulantes et de rampes. Chantal ajoute que le matériel disponible dans les chambres d'hospitalisation, comme les lits et les toilettes, n'est pas adapté, rendant l'accès aux soins encore plus compliqué.





L'accès physique aux services de santé est une barrière majeure. Joselyne ne peut pas participer à des activités nécessitant un déplacement ou un stationnement debout prolongé, ce qui est similaire à l'expérience de Douce, qui a dû attendre des heures avant qu'un fauteuil roulant ne soit mis à sa disposition pour se rendre en salle d'opération.

#### Corruption et abus de pouvoir

Oria révèle que l'accès aux services de santé peut être conditionné par des actes de corruption ou par des demandes de faveurs sexuelles, ce qui rend encore plus difficile l'obtention des soins nécessaires. Ce problème est aggravé par la discrimination systémique et les préjugés contre les femmes handicapées.

Douce: « Quand j'étais enceinte, je suis allée me faire consulter à une structure sanitaire car j'étais en train de saigner. Les prestataires de soins, au lieu de me traiter, me regardaient et disaient seulement que c'était une honte d'avoir une grossesse pour les femmes handicapées. [...] Et j'ai compris que c'est pour nous dire que vous les femmes handicapées vous n'avez pas de place dans la maternité. »

Ines: « Pendant l'accouchement, les infirmières surtout s'interrogent comment je vais accoucher, d'autres manifestent de la peur de m'approcher. Certains médecins nous négligent lors de la prescription médicale, ils ne nous laissent pas terminer de leur dire comment nous nous sentons. »

#### A l'école et au travail : un combat ?

71 femmes sur les 86 interviewées, soit plus de 80%, ont déclaré avoir eu des difficultés pour accéder à l'éducation, et notamment pendant leur parcours scolaire.

Les causes de non accès à l'éducation ou de déscolarisation citées sont diverses, notamment :

- les infrastructures inaccessibles,
- le manque d'école d'internat et le matériel scolaire non adapté pour accueillir les élèves aveugles,
- la stigmatisation et les violences verbales subies par les élèves handicapées.

Les nombreux témoignages recueillis révèlent et illustrent les nombreux obstacles que les filles handicapées rencontrent pour accéder pleinement à l'éducation, et pour continuer leur parcours scolaire au-delà du fondamental.





#### Manque d'accessibilité physique

Rosette témoigne qu'à l'école secondaire, les installations n'étaient pas adaptées. Il y avait une seule allée accessible, souvent bloquée, et les toilettes n'étaient pas adaptées, la forçant à utiliser un seau. Priscilla relate des problèmes similaires, ajoutant qu'elle avait des difficultés à se laver en raison du manque de douches adaptées. Pour Belange, l'accès à l'éducation a été également difficile en raison du manque d'adaptations pour se déplacer.

Odile, femme de petite taille: «Au secondaire comme à l'université, j'avais des problèmes de déplacement». Belange: « je devais monter des escaliers pour accéder dans les classes de cours ».

#### Discrimination et stigmatisation

Rosette a été victime de harcèlement et de menaces de la part des autorités scolaires. Odile et Douce entre autres ont été moquées, méprisées et désignées par leur handicap plutôt que par leur nom, ce qui les a profondément affectées.

Rosette: «Les problèmes ont commencé à l'école secondaire [...] J'ai été très maltraitée et malmenée par les autorités. Je me souviens d'un directeur de l'internat de cet établissement qui m'a beaucoup menacée jusqu'à penser à abandonner mes études n'eût été ma maman qui me forçait ».

Les témoignages traduisent l'isolement qui découle de ces attitudes méprisantes et verbalement violentes, et l'importance du soutien de l'entourage lors qu'il existe.

Priscilla a dû surmonter la méfiance et l'opposition de certains membres de sa famille et de la communauté. A l'inverse, d'autres, peu nombreuses, ont pu trouver le soutien de leurs paires.

Priscilla: « Dans ma famille, c'est bon, je suis bien traitée. Mais, certains membres de la famille et l'entourage empêchaient mes parents de m'amener à l'école disant que je ne vaux rien ».

Odile, femme de petite taille : « Au secondaire, il y avait un professeur qui se moquait de moi, qui avait une grande haine envers moi à cause de mon handicap. Ça me touchait beaucoup au cœur mais mes amis de classe m'encourageaient de continuer mes études malgré cela ».





#### Le lourd impact sur la vie professionnelle

Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation se répercutent sur la vie professionnelle des femmes handicapées. Les femmes nous ont partagé leurs expériences de discrimination à l'Emploi. Nella rapporte qu'après avoir été initialement acceptée pour un poste, elle a été rejetée au prétexte elle ne pouvait pas conduire une moto, une exigence pourtant non mentionnée dans l'offre d'emploi.

Odile et Douce ont été confrontées à des tâches physiquement difficiles, et ce malgré leurs capacités et qualifications, dans le but de les décourager. A d'autres on a imposé de monter et descendre des escaliers sans raisons réelle ; et on a refusé de les aider pour payer le transport devenu très couteux avec les pénuries de carburant. Belange témoigne de l'absence d'adaptations dans le milieu professionnel, ce qui limite ses opportunités de carrière, sans affecter sa confiance en elle.

Belange: « Mon directeur me voit souvent comme incapable de participer pleinement aux activités de terrain en raison de mon handicap, ce qui limite mes possibilités de développement professionnel. Mais malgré tout ça, je produis un beau travail, qui est par ailleurs beaucoup apprécié par le public ».

Nella: « Après avoir terminé mes études universitaires, j'ai commencé à chercher du travail. J'ai postulé dans différentes entreprises et j'ai été sélectionnée. Quand je suis allée passer un entretien, le manager, au lieu de me poser des questions sur mon CV, a commencé à douter de mes capacités en raison de mon handicap. Je lui ai dit de vérifier mon expérience et que partout où je travaillais, j'étais aussi amputée!»

Priscilla: « Pendant la période de pénurie de carburant, j'ai demandé à mon employeur de me donner des frais de déplacement car je devrais prendre le taxi. J'ai dû laisser [mon emploi] car je n'étais pas à mesure de me déplacer à pieds ».





### Projecteur sur l'accessibilité

Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les Etats Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

Article 9, Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées





#### Une justice hors d'atteinte?

Si 26 femmes sur 86 disent que les services de justice et de police sont globalement accessibles, l'épreuve de réalité est plus cruelle : seules 2 des 28 femmes handicapées qui ont porté leur cas devant les autorités judiciaires ont estimé avoir été correctement servies.

Les témoignages recueillis auprès des femmes handicapées révèlent de nombreux obstacles et expériences négatives lorsqu'elles interagissent avec les services de police et de justice. Les principaux problèmes évoqués incluent :

#### La corruption

Plusieurs témoignages soulignent que les agents de police et de justice exigent des pots-devin pour faire avancer les dossiers. Ingrid, femme avec un handicap psychosocial subissant des violences de son mari, témoigne : « les services de justice n'ont pas été justes en ma faveur et même la police a été corrompue pour ne pas attraper mon mari ». Elle estime que la corruption a conduit les services de police et de justice à ignorer les violences perpétrées par son mari, la laissant ainsi dans une situation de maltraitance continue.

#### Les problèmes d'accessibilité

Plusieurs femmes ont témoigné du manque d'accessibilité de la procédure en justice. Ainsi, Anaïs a mis en avant l'absence d'agents capables de communiquer en langue des signes au sein des services de justice et de police. Cette barrière de communication complique la possibilité pour les femmes sourdes de faire valoir leurs droits et de se défendre. Egalement, une autre femme a signalé que les services de police et de justice exigent des témoins oculaires dans les affaires, ce qui diminue la capacité des femmes avec un handicap visuel à accéder à la justice, comme témoin ou victime.

#### Non-respect, mépris et discrimination

Plusieurs femmes, dont Ariane et Liesse, ont témoignent du mépris auquel sont confrontées les femmes handicapées, notamment dans les affaires de non-reconnaissance de paternité. Elles rapportent que leurs dossiers n'ont jamais été traités sous prétexte de l'absence de preuves visibles, ce qu'elles attribuent à la discrimination systémique à l'endroit des femmes handicapées et également à la corruption.

#### Ingrid: « la corruption a été à l'origine de ma maltraitance »

L'ensemble des témoignages reçus évoquent un système de justice qui souffre de graves manques concernant la justiciabilité des femmes handicapées et l'accessibilité de la justice pour les femmes, notamment celles souffrant de discrimination croisées ; comme exprimé par le comité CEDEF en son Observation Générale 33 sur l'accès des femmes à la justice.





Empêchées d'agir en justice en raison de leur genre, de leur handicap et de leur niveau de pauvreté, elles n'ont pas ou ont peu d'accès à une justice de qualité, qui reconnaisse leurs droits et mette en œuvre les aménagements procéduraux nécessaires.

Comme pointé dans le témoignage de Ingrid, ce sont les autorités communautaires qui sont les plus accessibles. « Ce sont elles qui m'aident souvent et qui viennent intervenir même en cas de violences souvent perpétrées par mon mari », ce qui pose la question de la bonne qualité de la justice dans des affaires pouvant relever du droit pénal.

Anitha, femme vivant avec un handicap visuel: « les services de police et de justice demandent toujours des témoins. J'ai un procès à la justice et je n'ai pas été satisfaite des services rendus, on a écouté seulement l'autre partie, peut-être qu'il avait donné quelque chose. »







## Projecteur sur : l'accès à la justice pour les femmes handicapées

Six composantes essentielles et interdépendantes — justiciabilité, disponibilité, accessibilité, bonne qualité, offre de voies de recours pour les victimes et obligation de rendre compte des systèmes de justice — sont nécessaires pour garantir l'accès à la justice. [...]

- a) La justiciabilité signifie que les femmes doivent bénéficier d'un accès sans entrave à la justice, et avoir la capacité et les moyens de revendiquer leurs droits comme des droits juridiques au titre de la Convention [CEDEF];
- b) La disponibilité signifie la création de tribunaux, d'organes quasijudiciaires ou d'autres organes dans l'État partie, dans les zones urbaines, rurales et éloignées, ainsi que leur entretien et leur financement;
- c) L'accessibilité signifie que tous les systèmes de justice, à la fois formels et quasi-judiciaires, sont sûrs, financièrement et physiquement accessibles aux femmes, et adaptés et appropriés aux besoins des femmes, y compris celles qui sont victimes de formes croisées ou exacerbées de discrimination;
- d) La bonne qualité des systèmes de justice signifie que toutes les composantes du système respectent les normes internationales de compétence, d'efficacité, d'indépendance et d'impartialité [...];
- e) L'offre de voies de recours signifie que les femmes doivent pouvoir recevoir des systèmes de justice une véritable protection et bénéficier d'une juste réparation en cas de préjudice quel qu'il soit;

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale no33 sur l'accès des femmes à la justice, 2015





## Trop de violences

Bien que notre enquête ne porte pas spécifiquement sur les violences faites aux femmes, plusieurs de nos questions ont amené les femmes interviewées à nous parler de situations de violences qu'elles ont subies ou subissent encore. Ces questions étaient : si quelqu'un vous violente, vous maltraite ou vous fait peur où allez-vous, ou à qui en parlez-vous ? Si vous êtes déjà allée demander de l'aide à la suite de violences, quelles ont été les suites données ? Nous souhaitions ainsi connaître leur vulnérabilité par rapport aux différentes violences, et entendre concrètement si et comment ces femmes avaient accès à un soutien familial, communautaire ou institutionnel<sup>1</sup>.

Ainsi, 9 femmes sur 10 parmi les 86 femmes handicapées entendues ont été victimes d'au moins une forme de violence : violences physiques, sexuelles, économiques, verbales ou psychologiques.

Nous nous sommes aussi intéressées à leur niveau de connaissance sur les violences basées sur le genre, sur l'accès qu'elles ont à la prévention et aux services de réponse propres aux cas de violence ; en lien avec l'accès à la santé et à la justice comme discuté précédemment.

Emily: « On dirait que les autorités ne sont pas préoccupées par les nombreuses violences faites aux femmes dans notre communauté. »

Questionnées sur les différents types de violence, 63 femmes sur 86 soit plus de 70 % ont montré des connaissances suffisantes.

Parmi les exemples de violence, les femmes ont cité les injures ou paroles blessantes, les surnoms méprisants pour les désigner, la violence sexuelle, le manque de pouvoir de décision sur les biens familiaux, l'expropriation, les violences physiques, l'exclusion.

A l'inverse une proportion importante de femmes handicapées interviewées ont dit ne pas être bien informées sur leurs droits en tant que femmes et en tant que femmes handicapées, et sur les lois qui protègent les femmes survivantes de violence. 6 femmes sur 10 ne sont pas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'ABPDFH a réagi à chaque situation de violence dévoilée, soit pour référer les femmes vers une autre association, soit pour leur apporter un soutien direct.





suffisamment informées sur leurs droits ; près de 9 femmes sur 10 connaissant peu ou pas du tout les lois concernant les violences faites aux femmes.

Anna: « A la mort de mes parents, mes frères ont commencé à m'exclure et à me confisquer ma propriété et à me chasser de la maison-mère. Actuellement c'est eux seuls qui exploitent toute la propriété, sous le prétexte que je suis une fille et en plus handicapée ».

A cette méconnaissance du contexte légal et des voies de recours s'ajoute un accès médiocre aux services de réponse pour les survivantes de violence ; à savoir notamment les services de police-justice et les services médicaux. Les difficultés détaillées dans le chapitre « Exclues des services de santé, d'éducation et de justice » illustrent combien la possibilité pour les femmes victimes de recevoir de l'aide est faible. Également, les femmes handicapées victimes de violence ont souvent peur de reporter à la police et de solliciter de l'aide, dans un contexte où la stigmatisation se combine avec le manque d'autonomie.

Le manque d'accès à l'éducation, au travail, la faible autonomie financière liée également au faible contrôle sur les ressources, sont des facteurs qui contribuent à maintenir les femmes handicapées dans des situations de violence d'intensité variable, mais très fréquentes.

Odile, femme de petite taille : « Comme ces violences m'étaient faites par des gens qui ont des pouvoirs sur moi, cela me touchait mais je ne pouvais pas me plaindre de peur de ne pas être comprise par la direction ou de subir des conséquences liées aux échecs scolaires ».







# Enfants de femmes handicapées : la discrimination en héritage

La situation des mères handicapées élevant seules leurs enfants, qu'elles soient célibataires jamais en union, séparées, divorcées ou veuves, est particulièrement difficile.

La question de l'enregistrement à l'état civil est particulièrement dramatique pour les enfants non reconnus par leur père. Initialement le Code des personnes et de la famille donnait responsabilité à la mère de déclarer la naissance de l'enfant, en l'absence de père. Toutefois beaucoup d'enfants nés hors mariage ou non reconnus par leur père n'étaient pas enregistrés, notamment sous le poids de la stigmatisation des mères par la communauté. Ainsi, beaucoup des enfants des mères handicapées que nous avons entendues ne sont pas enregistrés à l'état civil. Les conséquences sont lourdes : non accès à la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, impossibilité d'être inscrits à l'école, d'obtenir le diplôme à la fin du cycle post-fondamental et donc de continuer leurs études au-delà, pas de capacité légale donc impossibilité de posséder, d'hériter, etc. Des décisions du Ministère de l'Intérieur prises en 2023 rendent désormais impossible d'enregistrer un enfant considéré comme « né de père inconnu », faisant peser un poids très lourd sur les enfants non reconnus à la naissance, en violation avec le droit à l'identité légale dès la naissance, tel qu'énoncé à l'Article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à l'Article 7 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

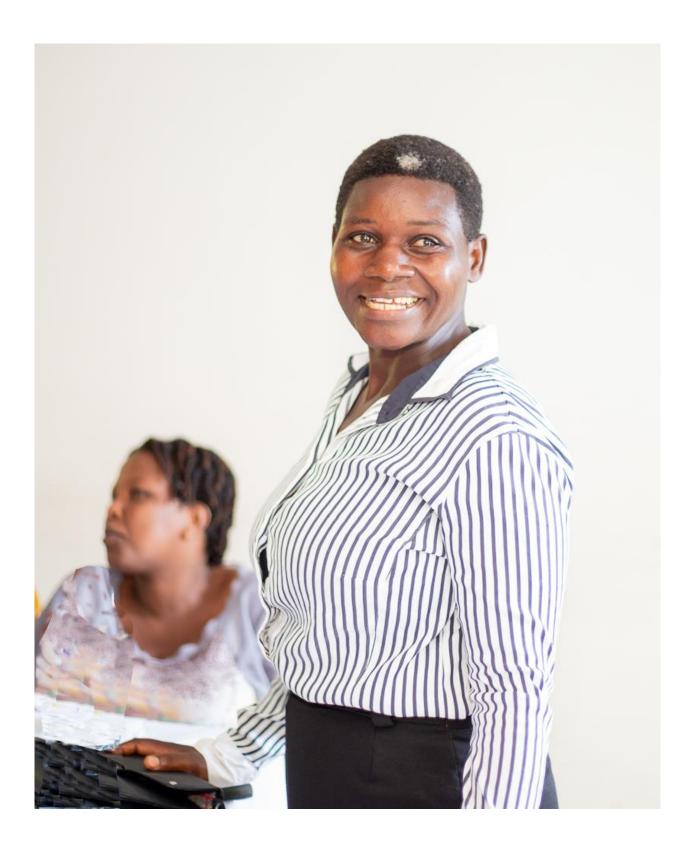
Ella: « Quand je lui ai dit que j'étais enceinte, il m'a recommandé d'avorter parce que, disait-il, il ne voulait pas avoir d'enfant avec une handicapée. Bien sûr que je ne l'ai pas fait; et maintenant l'enfant n'est pas inscrit dans les registres de l'état civil, il ne connaît pas son père ».

70% des femmes interviewées vivent sans conjoint, ce qui constitue un pourcentage élevé par rapport à la population féminine générale (en 2008 lors du recensement de la population générale du Burundi, 48% des femmes s'était déclarées célibataires, séparés, veuves ou divorcées). Beaucoup de mères handicapées s'occupent ainsi seules de leurs enfants ; souvent non reconnus, ces derniers ont peu de chance d'obtenir un soutien financier ou affectif de la famille paternelle. Les difficultés pour accéder à la justice décrites plus haut font que les mères handicapées ont très peu de chances de pouvoir faire aboutir leurs cas lorsqu'elles tentent de faire reconnaitre leur enfant par le père biologique, ou d'obtenir que le père verse une pension alimentaire.

Les entretiens ont également montré que, dans la plupart des cas, les conditions dans lesquelles elles élèvent leurs enfants sont particulièrement précaires. Les Activités Génératrices de Revenus exercées ne sont pas suffisamment rentables pour que les besoins de base des enfants (alimentation, santé, vêtements) soient remplis. Les difficultés de vie des femmes handicapées se répercutent donc sur leurs enfants, dans un héritage de la discrimination d'une injustice flagrante.







## Au cœur des femmes : Réalités partagées

Paroles de femmes handicapées du Burundi

Association Burundaise pour la Promotion des Droits des Femmes Handicapées - Urumuri

Document de référence édité avec le soutien du projet Making It Work de Humanité & Inclusion

Version finale 18 juin 2024

#### Contacts:

Adelaide NYIGINA, Coordinatrice Nationale, ABPDFH-Urumuri adenyigina@gmail.com

Sophie PECOURT, Coordinatrice, Projet Making It Work, Humanité & Inclusion s.pecourt@hi.org



